



Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Office de l'intégration et de l'action sociale

Demande de financement de prestations d'animation de jeunesse dans le canton de Berne

Bassin de population

Commune-siège :

Commune(s) affiliée(s) :

Nombre d'enfants et d'adolescents dans le bassin de population :

Personne de référence de la commune-siège

Nom, prénom :

Fonction :

Tél. :

Courriel :

Autorité de surveillance

Désignation :

Courriel :

Fournisseur de prestations (association, service spécialisé, etc.)

Désignation :

Annexes (obligatoires)

Programme d'exploitation

Décisions des conseils communaux de toutes les communes du bassin de population ou contrat de collaboration

Si bassin de population inférieur à la taille minimale prescrite : justification écrite et budget

Autres :

Remarques

Date :

Signature de la commune-siège :

Pour l'octroi d'une autorisation d'admission à la compensation des charges valable à partir de 2023, remettre la demande **d'ici le 30 juin 2022 au plus tard** à l'Office de l'intégration et de l'action sociale, division Famille et société, Rathausgasse 1, case postale, 3000 Berne 8 (dès le 1^{er} mai 2022 : Ostermundigenstrasse 99, 3006 Berne).

Pour l'octroi d'une autorisation valable depuis 2024, 2025 ou 2026 jusqu'à fin 2026, envoyer la demande jusqu'au 31 mars de l'année précédente.